

# **Me Sébastien DEGARDIN**

**Avocat Associé**

**Après un cursus universitaire classique, orienté vers le droit de la famille et le droit pénal, je suis admis à l'école d'avocat qui dispense une formation professionnelle complémentaire d'une année.**

**Au terme de cette période, j'obtiens le précieux sésame, le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat.**

**C'est donc le 16 décembre 1999, à l'aube de mes 27 ans, que je prête serment devant la Cour d'Appel de Douai, dans ma robe neuve, nœud - papillon et gants blancs de rigueur, protocole oblige...**

**"Je jure comme Avocat, d'exercer mes fonctions avec Dignité, Conscience, Indépendance, Probité et Humanité"**

**Tels sont les termes du serment, qui acte de manière solennelle le début d'une belle aventure...**

**La profession d'Avocat est riche et passionnante.**

**Elle est riche des multiples rencontres qu'elle offre, de la diversité et de la multiplicité de ses modes d'exercices.**

**La rencontre des clients, quels que soient leurs problèmes, leur parcours et leurs attentes est toujours un moment particulièrement important. C'est là que se noue la relation de confiance indispensable dans les rapports entre le client et son avocat.**

**Lorsqu'un client décide de me confier une affaire, il s'en remet à moi pour défendre ses intérêts. L'enjeu est toujours important et il m'appartient de me montrer à la hauteur de la confiance qui m'est accordée, d'apporter à mon client les réponses aux questions qu'il se pose, de le conseiller utilement, de l'accompagner et de faire tout ce qui est en mon pouvoir, pour lui donner entière satisfaction.**

**L'importance de cette "intimité" utile et nécessaire, à mon sens, me conduit à faire le choix d'un cabinet à taille humaine. Il me serait impossible d'exercer dans l'une de ces structures composée de dizaines d'avocats et de collaborateurs, recevant les clients à tour de rôle de manière totalement impersonnelle...**

**Je conçois ma profession comme celle du "médecin de famille", compétent, proche de ses clients, accessible et disponible.**

**Ainsi, en 2003, je m'associe avec Pascal COBERT, avocat expérimenté et talentueux, avec lequel je travaille depuis mes débuts. Nous créons la SCP COBERT & DEGARDIN, petite structure ( deux cabinets, l'un à Lille, l'autre à Fâches-Thumesnil) composée de deux avocats et d'une secrétaire, ce qui permet l'instauration d'une relation plus " directe" avec nos clients.**

**C'est la force de notre structure, c'est aussi notre engagement !**

**Mon choix d'exercer dans plusieurs domaines d'activité et d'être, en quelque sorte, "généraliste", me permet de varier ma pratique professionnelle et de plaider devant toutes les juridictions, même si j'ai développé plus particulièrement une clientèle liée au contentieux de la famille ( divorce, garde d'enfants, pensions alimentaires...) au droit du travail ( licenciement ) et au droit pénal ( assistance des victimes et défense pénale).**

**Ce choix me permet également de répondre aux diverses attentes de mes clients, sur le plan personnel mais aussi professionnel. En effet, qu'il s'agisse d'une séparation, d'un divorce ou de problèmes liés au travail ou à leur entreprise, mes clients savent que je suis à leur disposition et qu'ils trouveront toujours une réponse adaptée à leur situation.**